

SECTION K

AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE

**(DÉCLARATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ALINÉA E DU
PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE III DE LA CONVENTION)**

OIAC

Novembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. Déclarations auxquelles s'applique la présente section

2. Prescriptions et délais afférents aux déclarations

Annexe A : Présentation des données et instructions techniques pour remplir les formulaires de déclaration

Annexe B : Index des formulaires de déclaration

Annexe C : Formulaires de déclaration

1. Déclarations auxquelles s'applique la présente section

La présente section du Manuel de déclaration s'applique aux prescriptions de déclaration d'agents de lutte antiémeute détenus par l'État partie déclarant aux fins de lutte antiémeute conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 1 de l'Article III de la Convention.

2. Prescriptions et délais afférents aux déclarations

Dans sa déclaration, l'État partie spécifie le nom chimique, la formule développée et le numéro CAS (Chemical Abstracts Service), s'il a été attribué, de chaque produit chimique qu'il détient aux fins de lutte antiémeute. Cette déclaration sera présentée à l'Organisation au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur de la Convention à l'égard de cet État partie.

Il importe de garder à l'esprit la définition ci-après de la Convention au moment de l'établissement des déclarations présentées au titre de l'alinéa *e* du paragraphe 1 de l'Article III de la Convention :

On entend par **agent de lutte antiémeute** :

Tout produit chimique qui n'est pas inscrit à un tableau et qui peut provoquer rapidement chez les êtres humains une irritation sensorielle ou une incapacité physique disparaissant à bref délai après qu'a cessé l'exposition.

ANNEXE A DE LA SECTION K

**PRÉSENTATION DES DONNÉES ET INSTRUCTIONS
TECHNIQUES POUR REMPLIR LES FORMULAIRES
DE DÉCLARATION**

OIAC

Novembre 2008

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES DONNÉES

1. Les **noms des pays** doivent être indiqués au moyen du code ISO 3166 approprié, comme indiqué à l'**appendice 1**.
2. Les **dates** doivent être spécifiées comme suit : YYYY-MM-DD (par exemple 1998-03-11).
3. Il faut toujours répondre aux **questions appelant une réponse par oui ou par non**.
4. Les **produits chimiques** doivent être identifiés par leur nom chimique, conformément à la nomenclature en vigueur de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA), par leur formule développée et par leur numéro CAS (Chemical Abstracts Service), s'il en a été attribué un.
5. Les **documents joints**, le cas échéant, doivent être identifiés par des labels, numéros de référence ou noms de fichier uniques.
6. **FORMULAIRE CW 1.0** : La **déclaration primaire d'agents de lutte antimémeute (RCA)** est utilisée par un État partie pour spécifier les formulaires de déclaration qu'il remet au Secrétariat technique.
7. Les **FORMULAIRES RCA** servent à déclarer les agents de lutte antimémeute dont un État partie est détenteur, conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 1 de l'Article III de la Convention.

ANNEXE B DE LA SECTION K

INDEX DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION

OIAC

Novembre 2008

FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE (RCA)

**NUMÉRO DU
FORMULAIRE RCA**

OBJET DU FORMULAIRE

- | | |
|-----|---|
| 1.0 | Identification de la déclaration d'agents de lutte antiémeute

Formulaire de déclaration d'agents de lutte antiémeute détenus par l'État partie déclarant |
| 2.0 | Spécification de l'agent de lutte antiémeute |

ANNEXE C DE LA SECTION K

FORMULAIRES DE DÉCLARATION

OIAC

Novembre 2008

**FORMULAIRE RCA 1.0 : IDENTIFICATION DE LA DÉCLARATION
D'AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE**

Le présent formulaire d'information dans son ensemble
doit-il être considéré comme confidentiel ? (Oui/Non) : _____

Dans l'affirmative, indiquer le niveau de confidentialité (**R**, **P** ou **H**) : _____

N'y a-t-il que certaines parties de la présente déclaration
qui doivent être considérées comme confidentielles ? (Oui/Non) : _____

Dans l'affirmative, veuillez indiquer, sur les formulaires suivants,
pour les lignes et/ou colonnes précédées de "/", leur niveau
de confidentialité et indiquer ci-après le niveau de confidentialité
le plus élevé utilisé dans la présente déclaration (**R**, **P** ou **H**) : _____

État partie déclarant : _____

Date d'expédition : _____

L'État partie est-il détenteur d'agents de lutte antiémeute ? (Oui/Non) _____

Dans l'affirmative, remplir le formulaire RCA 2.0

Y a-t-il des informations permettant de mettre à jour
la déclaration initiale ? (Oui/Non) _____

Dans l'affirmative, remplir le formulaire RCA 2.0 et indiquer les dates appropriées

